L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, [illegible] JUILLET 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 14 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] Murphy, à sa manufacture, au coin des rues Poydras et Front : Grand stock de Frear [illegible].

[illegible] Stern Bros, au No [illegible] de la rue de Chartres : [illegible] Souliers et Brodequins.

[illegible] Hoffman Marks & Co., au No 38 de la rue [illegible] : Lingerie, articles de fantaisie, confections, etc.

ATTENTION !

[illegible] constructeurs et aux personnes qui [illegible]. Votre attention est appelée sur [illegible] d'une grande quantité de pierres artificielles (Artificial Frear Stone) qui aura lieu aujourd'hui par D. E. Morphy. (Voyez l'annonce).

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

L'Emeute de New-York.

[illegible] sang a coulé dans les rues de New-York. Cent cinquante personnes, parmi lesquelles se trouvaient beaucoup d'innocents, sont tombées sous les décharges [illegible] de police et des soldats ; quelques-uns de ceux-ci ont été également atteints. Cela est déplorable, et une grave responsabilité pèse sur ceux qui ont provoqué ce conflit par leur obstination, sur ceux qui, méconnaissant la voix de leurs conseillers, se sont faits les agresseurs et les autorités qui n'ont pas trouvé d'autre moyen que la force brutale pour assurer le droit qu'ont les gens paisibles de ce pays de s'assembler et de faire des processions.

Rappelons, d'abord, en quelques mots, la cause de la querelle entre les orangistes et la masse des Irlandais.

Le 12 juillet 1690, Guillaume III, de la maison d'Orange, alors roi d'Angleterre, à la tête d'une armée d'Anglais, de Hollandais et de quelques protestants des comtés Nord de l'Irlande, remporta, sur la Boyne, une victoire sur un descendant des Stuart qui commandait une armée de catholiques irlandais, appuyée par quelques volontaires français. Cette victoire assura la domination anglaise en Irlande, et les protestants irlandais servirent naturellement d'instruments à Guillaume pour établir et faire respecter son autorité dans le pays.

Ils devinrent ainsi l'objet d'une haine [illegible] de la part des autres irlandais qui les considéraient comme des renégats à la religion de leurs pères et comme des traîtres à la cause de leur pays. Ces orangistes de l'Irlande éprouvèrent le besoin de se protéger au moyen de lieux secrets et de signes de reconnaissance.

[illegible] après la bataille de la Boyne, ils formèrent un ordre secret sous le nom d'Orangistes (Orangemen). L'ordre a des loges en Irlande et en Angleterre. Son objet était de soutenir le souverain régnant, de maintenir la religion protestante et de défendre l'union de l'Irlande avec l'Angleterre.

De querelles et des collisions fréquentes dégénérant quelquefois en guerres civiles furent la conséquence de l'antagonisme existant entre les Catholiques irlandais et les Orangistes. L'ordre des Orangistes étant devenu une menace permanente pour la paix du royaume, le gouvernement anglais se vit, en 1828, dans la nécessité de le dissoudre et d'interdire les réunions des loges et les processions. En [illegible] le parlement anglais renouvela cet [illegible].

[illegible] traversant l'océan, les Irlandais ont apporté sur ce continent leurs haines religieuses, et, lorsqu'en 1860, le prince de Galles visita le Canada, il dut résolument refuser de se prêter aux ovations que voulaient lui faire les orangistes. Des désordres, nous ne savons s'ils furent sérieux, ont été provoqués au Canada par les démonstrations des orangistes.

[illegible] les manifestations orangistes avaient jusqu'à cette année, donné lieu à des [illegible] manifestations sans importance. Ce qui vient de se passer à New-York indique que l'animosité entre les deux factions rivales n'a rien perdu de sa violence.

[illegible]

[illegible] en reconnaissant que le droit de [illegible] paisible est garanti par la Constitution à tous les habitants de ce pays, nous demandons jusqu'à quel point l'exercice de ce droit doit être toléré par les autorités, lorsque ce droit se trouve [illegible] d'une façon qui peut être considérée comme provoquant à une perturbation de la paix publique.

[illegible] des Orangistes, relativement à [illegible] primitif, n'a aucune raison d'être aux Etats-Unis, et les processions exécutées par cet ordre, avec accompagnement d'emblèmes insultants, tendent à exciter des désordres sans aucune nécessité.

[illegible] que les catholiques peuvent célébrer la Saint-Patrick sans être molestés. [illegible] est vrai, mais il y a cette différence que les sociétés catholiques n'exhibent aucune devise injurieuse pour les protestants. Dans les villes où ils sont les plus nombreux, les Orangistes ne se sont pas, [illegible], fait faute d'attaquer les processions catholiques.

[illegible] pensons donc que les orangistes de New York auraient dû s'abstenir de faire leur procession, afin de ne pas donner lieu aux événements déplorables qui en ont été la conséquence. Devenus citoyens de cette république ils peuvent [illegible] l'exercice des droits que la Constitution leur garantit, mais c'est un manque de patriotisme de leur part que de provoquer l'effusion du sang pour la satisfaction puérile de donner l'essor à des préjugés qu'ils ont rapportés de l'autre monde. La responsabilité [illegible] du sang versé retombe donc sur eux.

[illegible] ne veut pas dire que nous approuvions ceux qui ont attaqué la procession [illegible] qui a été insolemment violé la loi du pays [illegible] ont reçu l'hospitalité, et ils ont [illegible] de grands malheurs par leur aveuglement.

[illegible] hâtons-nous de dire, que la grande majorité des Irlandais de New-York est restée complétement étrangère à cette émeute. Il y a plus de 50,000 Irlandais catholiques dans cette ville, et les émeutiers n'ont pas dû dépasser quelques centaines.

[illegible]

[illegible] les efforts du clergé catholique et [illegible] influents du parti démocratique, [illegible] à déplorer de plus grands malheurs.

[illegible] peine à comprendre l'intervention tardive du gouverneur Hoffman qui, au dernier moment, révoquer les mesures prises par les autorités municipales. Nous ne voyons nullement la nécessité d'employer toutes les forces de l'Etat pour donner à 400 orangistes la satisfaction de se promener dans les rues dans le but d'honorer les souvenirs de la guerre civile qui a déchiré l'Irlande en 1690. Les manifestations d'un caractère étranger, lorsqu'elles sont de nature à provoquer des troubles, ne nous paraissent pas avoir droit à tant de complaisance de la part des autorités de la république américaine.

[illegible] A SUCRE.—Nous avons reçu de MM. Blanchin & Girard quelques échantillons de cannes à sucre provenant de leur habitation de Ste Rosalie, dans la paroisse Plaquemines. Ces cannes ont déjà de [illegible] nœuds, ce qui promet une fort belle récolte pour cette habitation.

VINS, VINAIGRE, OLIVES, &c.—Le maison [illegible] U. Marinoni, 69 rue de la Vieille-Levée, vient de recevoir de Bordeaux et de [illegible] des vins rouges, du vinaigre, des câpres et des olives, et des bouchons. Voir l'annonce.

FEUTRE POUR TOIT.—Nous signalons aux architectes et entrepreneurs et propriétaires les avantages que présente pour la couverture des toits le feutre d'Irlande imperméable et incombustible. Cette préparation se pose sur les toits aussi facilement que des nattes ou des tapis ; elle dure longtemps et évite les réparations qu'il faut faire si fréquemment aux toitures ordinaires. MM. J. Lingham & Cie, 7 rue Carondelet, sont les agents des fabricants seuls propriétaires des brevets.

IMMEUBLE A VENDRE.—M. J. C. Carpenter, courtier d'immeubles, rue St. André, No 206, Quatrième District, a à vendre un magnifique cottage à deux ilets de l'Avenue de la Louisiane, dans le Sixième District. La cottage, très vaste et contenant tous les agréments possibles, est situé dans le quart d'un ilet enrichi d'arbres à fruits et de plantes d'agrément ou en rapport. Les chemins de fer de ville ont donné à tous ces terrains d'en haut une valeur considérable, et nous ne connaissons pas de meilleur placement pour les capitaux.

A VENDRE OU A LOUER.—Un beau magasin en briques, rue Tchoupitoulas, 81, entre les rues Poydras et Lafayette. Le quartier est excellent pour le commerce des produits de l'Ouest, des groceries et des liqueurs, et le loyer est fort modéré. S'adresser sur les lieux.

BILLETS D'EXCURSION A PRIX RÉDUIT.—La Ligne Morgan vend maintenant des billets d'excursion pour toutes les les villes d'eau célèbres de l'Est-Tennessee et de la Virginie, par la route populaire des Montagnes Bleues. Les touristes en quête de plaisir et de distractions ne sauraient en trouver de plus grands qu'à bord des magnifiques steamers faisant le service entre la Nouvelle-Orléans et Mobile, et dans les wagons-dortoirs de Pullman, qui se rendent directement à Bristol, Tennessee, sans changement de voiture.

ENCORE UN BILLET GAGNANT. — Mme Christina Feldner, rue Tchoupitoulas 668, entre les rues Joséphine et Adèle, certifie aujourd'hui, ainsi qu'on le verra dans une annonce publiée plus loin, qu'elle avait pris un quart de billet, de combinaison à la Loterie de l'Etat de la Louisiane, Nos 19, 36, 49, Classe 164, lui coûtant 25 cents et que ce billet a gagné le prix capital de $4,000. Cette dame certifie, en outre, que le billet a été promptement payé sur présentation au bureau de la Compagnie.

LE DISCOURS DE M. THIERS SUR L'EMPRUNT.

Voici le discours que M. Thiers a prononcé dans la séance du 20 juin, de l'Assemblée nationale, sur la question de l'emprunt :

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif.—L'honorable orateur qui descend de cette tribune a dit qu'il fallait étudier et bien connaître la situation où nous nous trouvons. Il a raison. Nous sommes en présence non-seulement du crédit de la France, mais du crédit européen auquel nous faisons appel. Or, quelle que soit la confiance, en traitant une situation on peut l'éloigner ; on peut aussi l'éloigner en présentant cette situation plus mauvaise qu'elle n'est. (Marques d'approbation.)

Il faut la dire ce qu'elle est. Il faut dire la vérité. C'est ce que je vais essayer de vous dire en toute sincérité ; et vous me permettrez de faire remarquer à l'honorable préopinant que son discours, quelque bon qu'il puisse être, n'est pas à sa place dans cette discussion. C'est un discours qu'il aurait dû prononcer sur le budget. Il est demandé avec étonnement, — et son étonnement serait fondé sans doute si ses observations étaient à leur place, — comment on pouvait emprunter plusieurs milliards sans en avoir défini l'emploi.

[illegible]

Les traités que vous connaissez, que vous avez votés, vous le réclament ; et cette situation, vous l'avez acceptée avec la résignation virile d'une grande nation qui ne méconnaît pas les charges et se sent la force de les supporter. (Très bien ! très bien !)

[illegible]

Je vais vous exposer la situation telle qu'elle est.

Est-il vrai que la France, comme on l'a dit quelquefois, après une guerre qui n'a presque pas d'égale dans son histoire,—guerre mal préparée, déplorablement conduite,—après les malheurs sans pareil qui s'y sont ajoutés, après une guerre civile atroce, faite par des incendiaires, des assassins, est-il vrai que la France, accablée par tant de calamités, soit incapable d'y suffire ? C'est une question à laquelle il faut répondre, et sans se faire illusion ; elle mérite toute votre attention.

J'ai tout de la situation une étude sûre, approfondie ; je l'ai faite comme devait la faire un homme honnête, qui a de grands devoirs à remplir et qui en sent toute la gravité. Eh bien, j'ose le dire devant vous, devant le pays, devant le monde entier : La France sans doute est bien malheureuse, mais elle peut supporter dignement, virilement, sans illusion, les charges dont elle a aujourd'hui le fardeau. (Très bien ! très bien !)

J'avais vous en convaincre. J'ai besoin non seulement de toute votre intelligence, mais aussi de votre patience, car il me faudra entrer dans des détails qui peut-être vous paraîtront un peu longs ; mais le temps ne sera pas perdu lorsque vous m'aurez écouté, si j'ai pu rendre les choses parfaitement claires. (Vives marques d'approbation.)

Je crois pouvoir dire que s'il y a un homme qu'on ne puisse pas accuser d'illusion, c'est moi. Il y a dix ans que je montre à mon pays non seulement l'inconvénient des illusions politiques, mais aussi des illusions financières. Et si quelqu'un a surtout signalé le danger de nos dépenses publiques, présentées comme elles l'ont été depuis quinze ans, c'est assurément moi. (Assentiment.)

Le budget de l'empire, et Dieu me garde de m'élever contre ceux qui ne sont plus ! —je m'élève contre ceux qui se sont plus lorsqu'ils veulent altérer la vérité au profit d'un passé qui ne s'est signalé pour nous que par des désastres (Très-bien ! très-bien !) le budget de l'empire, dis-je, était présenté sous une forme qui prêtait aux illusions, et le secret dont on usait pour cela consistait à diviser le budget. [illegible]

Cette manière de présenter le budget, vous la verrez non-seulement condamnée, mais abandonnée dans le budget de 1872 (Vives marques d'approbation.)

Voilà la situation dans laquelle la guerre est venue nous surprendre tous.

Le gouvernement, lorsqu'il a présenté le budget de 1870, il faut dire la vérité, ne songeait pas à la guerre. Les pouvoirs publics n'y songeaient pas plus que le gouvernement. Mais il résulte de la politique des gouvernements des conséquences qui, si elles semblent disparaître à un moment, doivent un jour ou l'autre, dans l'avenir, s'imposer comme une fatalité inévitable.

Le gouvernement n'avait pas voulu nous croire en 1866 quand nous lui disions que sa politique était désastreuse dans l'état où était l'Europe, et que loin de se réjouir de la guerre entre la Prusse et l'Autriche, il fallait arrêter cette guerre ; quand nous lui disions qu'il fallait arrêter la puissance agressive, pleine de génie, je le reconnais, de courage, mais pleine d'ambition, et se jeter du côté de l'Autriche. Il n'y avait qu'un mot à dire : la Prusse n'aurait pas osé continuer à marcher sur Vienne si elle avait craint que de Paris on marchât sur elle. (Marques nombreuses d'assentiment.)

A cette époque commença l'illusion qui nous a perdus. Au lieu de céder à une passion d'ambitions secrètes, qu'on croyait avoir l'occasion de satisfaire, lorsque l'Allemagne se trouvait aux prises, il fallait avoir un passé de sagesse, il fallait intervenir et empêcher que l'équilibre européen fût bouleversé par une nation pleine de désirs ambitieux.

On n'a pas su distinguer la vérité, et, répugnant toute pensée de sagesse, on a soi-même cédé à une pensée de [illegible] ambition. [illegible]

[illegible]

On a bientôt compris la faute énorme qui avait été commise, et on a pu le prendre de la réparer.

C'est alors que, prévoyant tout ce qui pouvait se passer, j'ai proposé les réformes qui apparemment n'étaient pas assez chères, ainsi qu'ils eussent été bien souvent répétées. [illegible]

J'ai voulu dire que nous étions dans une situation telle que la moindre faute devait conduire au désastre.

Après la faute de 1866, en afait la faute de Sadowa. On en a commis une plus grande encore, c'est d'avoir voulu réparer celle de Sadowa.

Nous n'avions rien de préparé, ni la politique, ni l'administration militaire, nous n'avions pas un seul allié. L'effectif des régiments était un effectif déplorable. Il était, pour les régiments d'infanterie, de 13 à 1,400 hommes.

Je dis tout cela, ici, parce que, comme l'a rappelé l'honorable général Trochu, le budget actuel n'est que la résultante de toutes les fautes que j'ai signalées.

Que fallait-il, Messieurs ? Il fallait la paix, et plusieurs fois MM. de Beust, Andrassy—j'ai eu leur déclaration—en ont averti la France.

Le jour de la déclaration de la guerre, le ministre, M. le général Le Bœuf, a été bien malheureux. Je lui ai demandé si l'effectif des régiments était au complet, je lui ai dit de les défendre lorsque viendrait la discussion. "Soyez tranquille, m'a-t-il répondu, je les défendrai."

Les observations qu'alors j'ai présentées à la tribune, je les ai répétées au ministre, je les ai dites partout. Il n'y a pas de gouvernement auquel je ne sois disposé à me soumettre si ce gouvernement sert les intérêts de mon pays. Nous n'avons pas été écoutés.

Vous connaissez tous les détails des faits qui ont précédé et suivi la malheureuse guerre dans laquelle le pays a été entraîné, et tous les désastres que nous avons subis se résument aujourd'hui par un chiffre de 10 milliards. Nous avons été entraînés en même temps dans des humiliations pour lesquelles la France n'était pas faite. (Applaudissements.)

Au moment de la guerre, nous avions un budget de paix de 2 milliards 120 millions, composé d'un budget ordinaire de 1 milliard 670 millions, d'un budget extraordinaire de 150 millions, et un budget départemental de 300 millions. C'était là un budget de paix, car l'armée elle-même n'avait pas, avec ces chiffres, tout ce qu'elle devait avoir.

L'orateur rappelle ici les divers emprunts et les augmentations apportées au budget, rendus nécessaires par la situation dans laquelle le pays venait d'entrer à la suite de la déclaration de guerre faite à la Prusse. Il fait remarquer que, bien que les dépenses et les charges eussent été moindres pour la France si on s'était arrêté après Sedan, l'honneur du pays commandait, selon lui, d'aller plus loin.

J'approuve pour ma part, dit-il, le siége de Paris. Il a été une grande et utile chose, l'Europe en a été frappée ; elle a été étonnée de l'attitude d'une grande population comme celle de Paris. Et quand on a vu le spectacle qu'a donné cette population pendant le siége, il ne faut pas regretter les quelques centaines de millions qu'il a pu coûter. (Très bien ! très bien !)

La guerre à outrance a commencé sur la Loire. Si on s'était arrêté à ce moment, la dépense ne se serait élevée qu'à 1 milliard 400 millions, et j'ai acquis la certitude que nous aurions moins perdu en territoire et que nous aurions eu une indemnité moins grande à payer. Au lieu de 5 milliards peut-être n'aurions-nous à acquitter qu'une indemnité de 2 milliards et demi.

Mais on a voulu pousser la guerre plus loin. C'est alors, que pour ma part, j'ai cru agir en honnête citoyen en arrêtant autant que je le pouvais les hommes sortis de Paris dans les mains desquels se trouvait le gouvernement.

Je dis : les hommes, je devrais dire l'homme dans les mains duquel se trouvait le gouvernement, a dépensé 1,500 millions et plus.

Il est naturel de se tromper et de vouloir, dans la situation où était le pays, pousser trop loin la guerre. Ce n'est là qu'une faute excusable. Elle ne devient grave que lorsqu'il s'y mêle des passions de parti. (Très bien ! très bien !)

Ceux qui ont commis la faute ont des excuses, mais ils ont un tort. Leur tort, c'est d'avoir ajouté aux entraînements du patriotisme la passion du parti. Mais la vérité, c'est que ce sont les auteurs de la première faute qui sont coupables de la seconde. Et ceux qui ont commis la première faute, ce sont ceux qui ont entrepris une guerre mal politique et sans préparation, comme vous le disait il y a quelques jours M. le général Trochu. (Applaudissements.)

L'orateur entre dans le détail des chiffres relatifs aux budgets des dépenses et des recettes : il expose les ressources dont le pays peut disposer, les place en regard des charges auxquelles il doit satisfaire, puis déclare que la situation de la France, d'après cette liquidation, bien qu'elle soit laborieuse, n'a rien de calamiteux.

Envisageons maintenant les deux budgets de 1870 et 1871 pour nous rendre compte de la situation. Le budget de 1870 contient la moitié de la durée de la guerre. On avait préparé 1,830 millions de ressources au budget ordinaire. La guerre a exigé 1,811 millions, ce qui porterait les dépenses à un total de 3,892 millions. Les ressources réelles étaient de 2,367 millions, d'où il résulte un déficit de 845 millions pour 1870.

Sur le budget de 1871, les dépenses de paix devaient être de 1 milliard 751 millions. Il a été ajouté au mois de janvier et plus tard 230 millions ; en somme, 1 milliard 730 millions environ ; avec les réductions, 2 milliards 648 millions. Les impôts ont subi une réduction de 400 millions. En ressources publiques, nous avons 1 milliard 480 millions. Le produit des nouveaux impôts est de 100 millions pour la fin de l'année.

Le chiffre des traitements sera diminué de 5 millions. L'intérêt de l'Etat exige que les fonctionnaires soient convenablement rétribués. Il y aura 1,600 millions de ressources ; il y aura un déficit de 400 millions pour à l'époque où nous parlons. Avec les déficits de l'année précédente, le déficit est de 1,631 millions. Tel est, en résumé, notre situation.

La Banque de France nous a prêté 1 milliard 330 millions ; en venant ainsi en aide à l'Etat, elle n'a pas perdu de son crédit, elle s'est couverte d'honneur et elle a obtenu que le billet de la Banque de France soit l'égal de l'or dans le monde, et, dans quelques contrées, supérieur de quelques centimes. (Très bien ! très bien !)

Avec du travail et de l'énergie, la France peut donc faire face à toutes ses charges. Avec le prêt de la Banque de France, nous ne sommes plus que de 861 millions en découvert. Le découvert est porté sur la dette flottante. Elle est actuellement de 651 millions, chiffre le plus abaissé depuis trente ans. Voilà notre situation.

Si nous n'avions pas l'indemnité de guerre à payer, nous serions dans une situation prospère. Mais nous avons l'indemnité de guerre. Nous la payerons avec douleur, mais avec la ponctualité que la France met à tous ses engagements. Les glorieux vaincus peuvent supporter la situation qui leur a été faite.

La France paye, sinon avec trop d'empressement, du moins avec facilité. Chaque Allemand qui s'en va diminue notre dépense, et nous espérons que l'occupation cessera, sinon entièrement, du moins d'une manière très sensible.

Il nous faudra aussi faire face au budget de l'armée, et nous devons faire tout ce qu'il sera possible de faire pour cette généreuse armée qui, non-seulement a rétabli l'ordre en France, mais qui nous relève aujourd'hui aux yeux du monde entier. (Très bien ! très bien !)

Nous avons bien des maux à réparer, et les malheurs de la guerre sont des maux qu'on ne saurait jamais oublier, car ils sont de ceux qui pèsent toujours sur le cœur des hommes qui en sont les victimes. Mais, dit M. Thiers, il y a des maux que nous pourrons, que nous voulons réparer.

Certes, ces souffrances sont considérables ; je ne les méconnais pas, mais elles ont été exagérées dans le tableau qui vous a été présenté tout à l'heure par l'honorable préopinant pour que Paris ne présente pas plus longtemps l'aspect d'une ruine. C'est une question de dignité nationale que vous jugerez vous-mêmes. Il ne s'agit pas d'ailleurs ici de dépenses de luxe.

Voici maintenant les ressources sur lesquelles nous pouvons compter. J'ai dit que nous devions 1,880 millions à la Banque. Elle pourra nous avancer encore 200 millions.

Maintenant, sur l'indemnité de guerre, nous avons déjà payé 125 millions, plus 325 millions résultant de l'indemnité du chemin de fer de l'Est. Soit 450 millions à déduire de l'emprunt. Ce qui, joint aux 200 millions de la Banque, nous donne 650 millions disponibles pour faire face aux dépenses imprévues de l'année prochaine, notamment à celles que nous aurons à faire pour fermer les portes de Paris et celles de notre frontière que nous avons maintenant à couvrir vous savez où. Ainsi, je le répète, nous pouvons faire face à l'indemnité et aux dépenses éventuelles.

Nous ne dirions pas cela si nous n'avions pas la confiance de faire face à tout, et de rendre à la France sa force première.

On nous dit : Pensez-vous vous mouvoir assez librement pour faire face à tout, comme vous le prétendez ?

M. Thiers donne l'état de caisse et parle d'abord de l'emprunt. Je ne donne pas le taux, dit-il, mais le public tout entier le devine. Si l'on s'adressait à des banquiers, on pourrait le cacher. Cependant il faut qu'il soit débattu, je ne dis pas le chiffre aujourd'hui.

M. le chef du pouvoir exécutif fait ressortir, au milieu de marques d'approbation souvent répétées de la part de l'Assemblée, les moyens qui ont engagé le gouvernement et la commission à adopter pour l'emprunt les moyens proposés et tous les avantages qui peuvent en résulter.

Après être revenu sur la situation financière et avoir, dans un résumé, exposé de nouveau le budget du pays, M. Thiers termine ainsi :

Dans ce budget trop facile à prévoir, il y a 200 millions d'amortissement, tandis que vous n'aviez pas dans les budgets du régime précédent, je vous l'ai fait remarquer, une somme de cette importance pour une destination dont vous avez saisi la nécessité.

Voici donc notre bilan, et je vous affirme sur l'honneur que je n'ai cherché ni à l'embellir ni à le noircir.

[illegible]

Voilà, la situation de la France. Je la voudrais meilleure ; mais, je le répète, elle est bonne.

Lorsqu'il n'y a que du labeur à demander à une nation aussi laborieuse, aussi courageuse que la nôtre, [illegible]

Voilà, messieurs, la vérité. Je le dis pour vous : Je la dis pour le pays et pour l'étranger [illegible] (Applaudissements vifs et prolongés.)

Une vive agitation succède à ce discours.

En revenant à son banc, un grand nombre de députés viennent féliciter le chef du pouvoir exécutif. Parmi les membres de la Chambre qui s'empressent autour de M. Thiers, nous remarquons MM. Lambrecht, Jules Simon, Jules Favre, Pouyer-Quertier, le marquis de Dampierre, le général Changarnier, Buffet, Casimir Périer, Ferdinand de Lesseps, Lambert de Sainte-Croix, Langlois, Dussing, Ernoul, Aclocque, Mettetal, Marcel, Jules Ferry, de Pressensé, le baron de Barante.

M. Pouyer-Quertier a un discours de M. Germain. M. Thiers a repris la parole dans les termes suivants :

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif.—Tout en remerciant l'honorable préopinant de ce qu'il a bien voulu dire d'agréable pour le gouvernement, je ne puis admettre entièrement les considérations qu'il vous a présentées, surtout en ce qui concerne la première partie du sujet par lui traité et dont je n'avais pas voulu le voir s'occuper.

Sur le premier point de son discours, relatif au contrat avec la Banque, je lui répondrai : Je n'ai rien engagé. J'ai conservé la liberté du gouvernement.

Vous me dites : Vous allez distribuer un dividende de 325 fr., c'est énorme ; pardonnez-moi cette expression, quelque peu vive comptez dans votre tête. (On rit.)

Le portefeuille de la Banque contient du papier qu'elle avait jusqu'ici hésité à escompter. Ce grand établissement financier, qui est placé entre des mains aussi sages que prudentes, a un portefeuille excellent ; il a fait une expérience depuis qu'il s'est montré moins sévère sur les effets escomptés.

Pensez-vous ou non ? Je l'ignore.

Une voix : Cela ne nous regarde pas.

M. Thiers.—Pardon ; lorsque nous avons à juger, nous nous plaçons en face d'un contribuable, et nous devons envisager ses intérêts aussi bien que les nôtres. Lorsqu'on a commerce avec quelqu'un, il faut, pour bien juger la situation, se faire un double personnage ; agir autrement, c'est aller dans l'inconnu !

La Banque ne sait pas quelles pertes elle pourra faire sur son portefeuille cette année.

La partie faible ne sera pas considérable ; mais il y a un inconnu : c'est la rentrée des effets ; et voilà pourquoi nous ne pouvons discuter. Vous dites que la Banque d'Italie s'est contentée d'accepter 65 c. pour 100 de commission. Cela s'explique par ce fait qu'elle était nantie de billets qui pendaient, tandis que les nôtres sont primés. (Très bien ! très bien !)

Si la Banque nous avait dit qu'elle avait besoin d'étendre l'émission de ses billets, nous l'aurions écoutée. Mais pourquoi voulez-vous que nous la condamnions à accepter une ressource qu'elle ne réclame pas ? Cela est tout à fait inutile. (Très bien ! très bien !)

Permettez-moi encore d'employer une expression triviale : nous donnerions un mauvais son de cloche si dans ce moment nous nous avisions d'étendre la circulation de ses billets. Son refus indique précisément qu'elle n'a aucune inquiétude, ce qui ne peut que rassurer l'opinion publique.

Il arrivera ce curieux phénomène que la Banque aura des billets qui seront plus recherchés. Il faut remercier le ciel et après le ciel la Banque de ce que ce grand établissement de crédit n'a pas besoin de ressources.

L'honorable préopinant nous disait encore avec un zèle...... je ne sais comment dire cela...... je cherche le mot...... (On rit), avec un zèle un peu fougueux (Nouveaux rires), que nous devrions créer un impôt sur le revenu, afin de donner plus de confiance au public.

Eh bien ! ce qui peut, au contraire, servant mot, donner de la confiance au public et à l'Europe, c'est que nous pouvons précisément cacher si bien cet impôt sur le revenu, et si je le repousse, c'est dans un intérêt libéral. On me reproche parfois de n'appuyer sur la gauche ; eh bien ! laissez-moi me louer un peu, je suis si confiant et si résolu, que je n'hésite pas à braver vos opinions quand il y va de mes intérêts, mais pas des esprits très libéraux.

Je dirai à ce peuple qu'on le trompe en lui parlant de cette ressource qui porterait un dommage sans profit. Il n'est pas besoin d'appauvrir le riche, car on diminuerait les propres ressources du pauvre. Et si je repousse l'impôt sur le revenu, ce n'est point parce qu'il se borne à appauvrir le riche, mais c'est que, suivant moi, c'est là un impôt de désordre. C'est la taille que l'on veut rétablir : elle ne serait pas comme autrefois entre les mains d'une monarchie, mais, ce qui est plus dangereux encore, entre les mains des partis. (Très bien ! très bien !)

Par qui ferez-vous résoudre cette question de l'impôt du revenu ? Qui décidera si celui-ci a 10,000 ou 20,000 francs de revenu ? La majorité d'un conseil municipal ? Qui en serait les contrôleurs ! Donnerez-vous à l'Etat la faculté de pénétrer dans la fortune de vous tous ? Mais vous ne supporteriez pas que des agents pussent tarifier les fortunes.

Serait-ce à l'élection que ces fonctions de contrôleurs seraient confiées ? Les tarifications dépendraient alors de l'opinion que chacun se ferait de ses adversaires.

J'espère que mon pays m'entendra et qu'il comprendra que ce n'est pas sans une intention réfléchie que je résiste à un impôt qui paraît si populaire.

Au milieu de tant de causes de désordre, il ne faut pas encore ajouter cet impôt. Il faut se garder de jeter un trouble qui pourrait nuire à la confiance que nous devons avoir tous les uns pour les autres. Je tiens cet impôt pour si funeste, que jamais je ne pourrai le consentir.

Que les gens d'ordre sachent bien que jamais je ne flatterai les passions populaires. J'aimerais mieux quitter le pouvoir plutôt que de recourir à des moyens pareils. Je commettrais une lâcheté si je ne venais pas dire toujours ici ce que je pense être la vérité. (Très bien ! très bien !)

Je supplie l'Assemblée de voter aujourd'hui cette loi, qui est indispensable au crédit du pays. (Oui ! oui !)

CHRONIQUE LOCALE.

L'HON. LEO COCKREM.—L'administrateur des améliorations publiques, s'était permis de réintégrer dans ses fonctions de surintendant du Second et du Cinquième District, M. William Vigers que le maire Flanders avait suspendu pour fraude. Nous avons sous les yeux une lettre que le maire vient d'adresser à M. Cockrem pour l'inviter à effacer de la liste des salaires le nom de Wm. Vigers tant qu'il n'aura pas été acquitté des charges portées contre lui et tant que l'action du maire en le suspendant d'office n'aura pas été désapprouvée et annulée par le Conseil.

Ce M. Cockrem est le dernier administrateur de ville nommé par M. Warmoth. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il est au Conseil Favorat le plus déterminé de la Levée de protection. Il n'est pas étonnant dès lors qu'il veuille remettre en places des employés contre lesquels on a pu avoir [illegible]. Au contraire, le fraudeur est malhabile, et l'on ne perd jamais rien avec lui. C'est pour cela qu'on le ménage et qu'on le recherche, oui, mais c'est aussi pour cela que le maire qui se respecte comme le maire Flanders, le dénonce et empêche sa réintégration, à moins qu'il ne se purge des charges qui pèsent sur lui.

ENLEVEMENT D'ENFANT.—L'affaire de Mary Dement, couleur, accusée d'avoir enlevé, le 8 mars, un enfant âgé de 4 mois, nommé Victor Turner, Promenade Tritos, a été appelée hier devant la Cour Criminelle. L'accusée a été arrêtée à Baton-Rouge avec l'enfant, sur un mandat délivré par le recorder Houghton à la demande de Julia Dorsey, rue Dryades 290. Julia est la tante de l'enfant retrouvé. Le jury a rendu un verdict de coupable, mais avec recommandation à la merci de la Cour.

NOYÉ.—Mercredi soir, un jeune homme nommé Denis McCarthy est tombé dans le fleuve, devant la pointe de l'abattoir et s'est noyé. Plusieurs personnes qui étaient avec lui au moment de sa chute, ont essayé de le sauver, mais sans succès.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Thomas Wayne a essayé de se suicider en avalant une forte dose de laudanum. Wayne demeure rue Claiborne, près de la rue Conti où il prétend qu'il ne peut trouver de l'ouvrage et c'est là la cause de son désespoir. Les voisins, ayant entendu ses plaintes, se sont empressés de le secourir et, pour compléter leur bonne œuvre, lui ont procuré du travail.

VOL EN PLEIN JOUR.—Les vols en plein jour sont les plus faciles à exécuter, attendu que les maisons sont ouvertes. Un coquin, qui sait cela sans doute, est entré avant-hier, dans l'après-midi, chez M. Camel, rue Dorgenois, près de la rue Esplanade, et a enlevé une chaîne d'or, une petite somme d'argent et divers effets domestiques. Personne n'a vu ce drôle qui a profité d'un moment d'absence de la famille.

FEU.—Hier de grand matin, l'explosion d'une lampe à huile de charbon a mis le feu à une maisonnette chez Mme Cogerly, rue Girod, près la rue Tchoupitoulas. Heureusement le feu a été éteint promptement et l'on n'a pas eu d'autres dégâts à regretter.

CONVENTION DE LA PRESSE REPUBLICAINE.—Il règne un désordre si grand dans les délibérations de cette convention, qui paraît douteux qu'on puisse [illegible]

[illegible]

Dans le débat qui a surgi à la Convention de la presse nous voyons le juge Dibble, le sénateur Pinchback se ranger du côté de Warmoth et Packard, Carter se mettre à la tête de l'opposition.

Un des membres ayant dit que son journal n'avait rien à déposer avec la dispersion du parti, qu'il [illegible] tout ce qu'il pouvait le faire en contraire [illegible]

[illegible] et mot tous les avantages ont été cessés, et [illegible]

Un autre membre ayant parlé de son impartialité, M. Carter a répondu : "M. Dibble, vous [illegible]

et même avant d'avoir vu régulièrement les journaux qui ont des contrats et nous avons ce qu'il me faut et ce qu'il n'ont pas fait. Nous avons le pouvoir et nous en usons. Je n'ai pas besoin de l'appui d'aucun de vous, mais je veux être damné si je vous permets de me nuire. Si vous le faites, nous aurons une lutte."

Il y a eu deux tours de scrutin pour la présidence de la Convention. M. Ingraham a eu 33 voix au second tour et M. Pinchback 18. Ce résultat donne lieu à des réclamations et l'on ne se gêne pas pour dire qu'il y a eu fraude dans le compte des votes. Mais ces bruits ne changent pas le fait principal, et M. Ingraham est reconnu comme président.

Dans la vérification des pouvoirs, on traite la question de savoir si un éditeur républicain d'un journal démocrate est admissible.

M. Carter répond par la question suivante : "Le New Orleans Times est un journal démocratique. Son propriétaire, M. Ward, est républicain. Ce journal peut-il être représenté dans cette convention ?"

Pas de solution et la convention s'ajourne.

La Convention a eu une séance de nuit qui a duré de 7 heures du soir à 1 heure du matin.

Un comité a rapporté une série de résolutions.

1o. Endossant l'administration du général Grant et enjoignant les membres de la Convention d'appuyer sa renomination.

2o. Endossant l'action du Comité Central républicain d'Etat, dont la majorité est opposée à Warmoth.

3o. Favorisant les réductions et l'économie dans le gouvernement d'Etat, une modification des lois d'élection et d'enregistrement de manière que le droit de chaque citoyen à voter soit assuré pour les démocrates aussi bien que pour les républicains.

Le juge Dibble s'est plaint du silence des résolutions au sujet de l'administration de l'Etat et a représenté cette omission comme un manque de respect intentionnel envers le gouverneur Warmoth.

On s'est livré alors à des grossièretés personnelles et l'on a dit ouvertement que le gouverneur Warmoth était mis de côté parce qu'il était indigne de la confiance du parti. Son Excellence a été fort maltraitée et le juge Dibble a eu sa part des mauvais traitements et de la censure.

Les résolutions ont été adoptées, sans changement, à l'unanimité.

Le juge Dibble alors a présenté une résolution endossant l'administration d'Etat sans nommer le gouverneur si aucun autre officier du gouvernement.

Le juge a dit que chaque membre pouvait voter pour cette résolution, puisqu'elle approuvait le lieut.-gouverneur, l'orateur de la Chambre et d'autres aussi bien que le gouverneur.

M. Burch dit que personne ne voudrait être endossé en pareille compagnie.

M. Carter, orateur de la Chambre, rejette le mot. Il ne veut pas être accolé en cette compagnie.

La résolution est rejetée par 20 contre 14, et la Convention s'ajourne sine die.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Difficultés entre le gouvernement d'Egypte et le Consul de France.

Le cabinet français appelé à les résoudre.

Le traité de commerce entre la France et l'Angleterre.

Projet de modification.

Il est question d'une grande conférence douanière à Berlin.

Ordre militaire sur les lieux publics à Paris.

Projet de payer par anticipation l'indemnité allemande.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Londres, 13 juil.—Le czar Alexandre de Russie, l'impératrice Marie Alexandrowna et les grands ducs Vladimir et Alexis sont à Friedrichshafen, ville du Wurtemberg, sur le lac de Constance.

Alexandrie, 13 juil.—Les difficultés qui ont surgi entre le gouvernement égyptien et le consul-général de France ont été référées au cabinet français.

Paris, 13.—Le gouvernement a dépêché un représentant en Angleterre pour tâcher de décider le gouvernement britannique à consentir à une modification du traité de commerce entre la France et l'Angleterre, du 23 janvier 1860.

Une grande conférence douanière doit être tenue à Berlin. Elle sera composée de délégués de tous les Etats européens.

Paris, 13 juil.—Le général Ladmirault, commandant militaire de Paris, a notifié aux directeurs de théâtres, aux maîtres de cafés et autres lieux publics, qu'ils auraient à fermer à minuit, comme autrefois.

Les députés des provinces occupées par les troupes allemandes pressent le président Thiers de payer par anticipation l'indemnité allemande. On dit que Thiers favorise l'idée et que des négociations avec l'Allemagne ont déjà été entreprises à ce sujet.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 13.—La convention postale avec l'Angleterre au sujet des envois d'argent, n'attend plus que la signature du Président et du directeur des postes. M. McDonald, l'auteur du projet, est allé à Berlin pour conclure une convention semblable avec l'Allemagne.

Washington, 13 juil.—Le juge A. R. Wright, de Rome, Georgie, ex-membre du deux Congrès, a été interrogé par le comité des Ku-Klux aujourd'hui. Il croyait aux Ku-Klux, mais s'était, dit-il, une police et non une organisation politique, et il n'y a pas eu de conflits mieux qu'on a l'attendait. On croit que les témoins occuperont les comités jusqu'à la fin de la semaine prochaine, et alors il s'ajournera.

Washington, 13.—La réduction du nombre des assistants-assesseurs, suivant les intentions du commissaire de diminuer les dépenses d'assessement et de collection dans le Revenu de l'intérieur, a déjà commencé au Texas. Il doit y avoir une réduction de 7 à 4 assistants-assesseurs dans le Premier District.

NOUVELLES DIVERSES.

New York, 13.—Tout est tranquille aujourd'hui, et les ouvriers travaillent. Toutes les bruits alarmants sont sans fondement. Les scènes les plus navrantes ont eu lieu aux maisons où les morts ont été déposés. 7000 personnes ont défilé devant les cadavres pour les identifier ou par curiosité. De temps à autre une femme se jetait sur un corps qu'elle reconnaissait.

Tous les barriers qui ont quitté les boulevards ont de grandes perspectives ; de nombreux [illegible] et des [illegible] remplacés par des Allemands ou des Italiens. A l'appel de ce métier il manquait peu d'ouvriers. Deux régiments restent sur pied et la police a repris son service habituel, mais elle peut être concentrée rapidement. Tous ceux qui ont été arrêtés avec des armes ont été retenus ; d'autres ont été relâchés.

San Francisco, 13.—Mlle Anthony, femme libre, s'est fait siffler par un auditoire devant lequel elle a défendu Mme Fair.

Chicago, 13.—Les vigilants, à Osceola, Missouri, ont pendu un assassin.

Cincinnati, 13.—Les directeurs de l'exposition industrielle ont décidé qu'il y aurait des prix accordés pour le cotonnier des Etats de l'Alabama, Georgia, Arkansas, Texas, Louisiane, Tennessee et Mississippi, [illegible]

New York, 13.—Plus de 400 mormons qui sont arrivés à Castle Garden hier, de la Scandinavie, par le steamer Minnesota, partent cette après-midi pour l'Ouest.

New-York, 13.—La mère du jeune garçon qui a été tué au ravinement de l'église [illegible]

[illegible]

New York, 13.—Le parti des Bataves [illegible]

[illegible]

MARCHES AMERICAINS.

New-York, 13.—Arrivés à destination les steamers City of New-York et Holland.

New-York, 13.—Coton calme. Ventes de balles à 20 7/8. Farine calme. Argent très abondant de 4 à 5. Sterling faible. Or 111 7/8 à 112. Louisiane 69 et 80. Levée 77 à 80.

New York, 13.—Toujours même abondance [illegible] 5-20 de '62, 114 ; 10-40, 112 3/8.

Charleston, 13.—Coton, [illegible] 20 1/4. Stock 4,200.

Mobile, 13.—Coton languissant. Mid. 20. Stock 213 balles.

Galveston, 13.—Coton plat. Bon ordinaire 16. Stock 20,125 balles.

Memphis, 13.—Thèrm. 80. Coton dame à 20 : rentrées 20 balles.

Cincinnati, 13.—Coton plat et nominal ; [illegible] 20 à 20 1/2. Farine de famille 6 50. Porc, languissant et nominal ; mess 15. Graisse 10 1/2.

St. Louis, 13.—Farine inactive et en baisse. Maïs jaune en hausse. Whiskey 91. Porc calme à 15 75. Jambons de chair 18. Graisse nominale à 10 1/2.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 13.—Descendant, l'Oceanus, Richmond. Temps [illegible].

(Dépêches d'hier soir.)

Paris, 13.—Gambetta a été admis hier à prendre son siége dans l'Assemblée.

Londres, 13.—Des démonstrations orangistes ont eu lieu hier, dans toute l'Irlande, sans exciter de troubles sérieux.

L'Autriche a une armée d'un demi-million d'hommes. Le baron de Beust a dit, pour appuyer le chapitre, que le moment était propice pour réorganiser et renforcer l'armée sans éveiller la méfiance.

Havane, 13.—Ozorio a été pendu à une vergue du steamer Neptune, à Nuevitas.

Le général Caballino a été enterré avec une grande pompe.

La communication par le télégraphe est de nouveau interrompue avec Porto Rico et la Jamaïque.

Paris, 13 juillet.—Les cours martiales pour le procès des communistes semblent être indéfiniment ajournées.

Berlin, 13 juillet.—La Correspondance Provinciale dit : L'Allemagne, confiante dans sa force, attend avec calme et sympathie le développement nouveau de la France. Son unique désir est d'établir aussi promptement que possible des relations amicales avec ce pays.

New York, 13 juil.—Le colonel Clark, du 7e régiment, rapporte qu'après la mousqueterie des Orangistes, un coup de feu fut tiré qui tua le lieutenant Henry C. Page, du 9e régiment, après quoi ce régiment commença à tirer partout et sans ordre.

Le 9e régiment se replia sur le 7e. Le feu se maintint quelque temps, bien qu'un adjudant eût demandé au colonel Braine de retenir ses hommes. Quand le 7e arriva à l'encoignure de la 25e rue, des coups de feu partirent d'une fenêtre.

Un seul coup de fusil fut tiré à la fenêtre par un soldat obéissant aux ordres. Plusieurs autres coups ont été tirés du même endroit. Alors la fenêtre reçut plusieurs décharges. D'après le colonel Clark, le feu du 7e régiment se serait borné là. Le 22me régiment n'a pas tiré du tout. Des membres du 9me régiment disent qu'on n'a tiré qu'après la mort du jeune Page.

Plusieurs faibles tentatives d'émeute ont été faites pendant la nuit, mais elles ont été aisément supprimées.

Philadelphie, 12.—Le steamer "Porteo-Princo" a fait naufrage sur les Bahamas. L'équipage s'est sauvé.

Londres, 13.—La Banque d'Angleterre a réduit l'intérêt au taux de 3 pour cent.

—On lit dans la Patrie :

"Une dépêche d'Alger du 16 juin, nous apprend que le général Lallemand venait de recevoir la soumission de onze tribus nouvelles, et une autre demandait à entrer en négociations avec lui.

"L'amélioration de la situation avait permis de rétablir la ligne télégraphique de la Kabylie, depuis Alger jusqu'à Dellys. Les renforts continuaient d'arriver, et l'Intrépide, qui avait amené à Bougie un régiment nouveau, était reparti pour Toulon, afin de prendre à son bord les troupes de ligne et le général Bonnet qui commande la brigade."

—A Rouen, la population de la rive gauche est très animée contre les Prussiens. Vous savez que Rouen est divisé en deux nations. "Je vais en France," disent les habitants de la rive droite, en traversant le pont pour se rendre à St Sever, occupé par les troupes françaises. Et quand ceux de St-Sever en traverse la Seine, c'est pour aller en Prusse, le vieux Rouen étant occupé par les Allemands.

Sur la rive gauche, chaque soir la retraite des soldats français est accompagnée par une procession de plusieurs milliers d'ouvriers, de gamins et de femmes, qui crient : Vive la France ! Jusque-là, c'est très bien, mais quand cette animation passe sur la rive droite, elle se traduit par des coups de sifflets contre les Prussiens, et ceux-ci, naturellement, de croiser la baïonnette. On a de la peine à éviter des scènes très fâcheuses.

—On écrit du département de la Meurthe :

Un fait inouï, inqualifiable, vient de se passer à Charmes-sur-Moselle.

En entendant le récit de cette affaire, on se demande si nous sommes en paix ou en guerre.

Le 16 juin, un train de huit contenant des prisonniers français rentrant d'Allemagne, s'arrêta à la gare de Charmes.

La patriotique population de cette ville s'était, comme toujours, portée à la gare pour témoigner sa sympathie à ces malheureux soldats, ceux-ci, touchés de cette ovation, répondaient par des vivats prolongés, et envoyaient des baisers. L'officier allemand qui commandait le poste de la gare voulut voir dans cet échange de politesse une insulte à son adresse, et prétendit que les soldats lui avaient montré le poing. Le train était à peine en marche, que tout à coup, sur l'ordre de cet officier, les sentinelles en faction sur le quai tirèrent deux coups de fusil sur le convoi. Arrivés à Chatel, les soldats français, exaspérés par un procédé inqualifiable que rien n'expliquait, descendirent en masse du train et voulurent marcher sur Charmes tirer vengeance de cette odieuse agression.

Heureusement pour la ville,—car les conséquences d'un retour offensif de nos malheureux compatriotes étaient incalculables,—un colonel français qui se trouvait dans un wagon fit appel au calme et à la raison de nos braves soldats, et parvint, après les plus grands efforts et en leur promettant d'adresser une réclamation à qui de droit, à les faire remonter dans le train.

Dans la Meurthe, les Vosges, la Meuse, la Moselle, chaque jour des actes de sévère, chaque jour des actes de brutalité ou des arrestations arbitraires. Dernièrement, à Haroué, deux gendarmes français qui avaient voulu empêcher les pâturières prussiens de traverser à cheval une procession furent maltraités et conduits en prison.

Le gouvernement ne veut-il pas s'occuper un peu de nos provinces de l'Est ? Sommes-nous sans recours à la merci de cette soldatesque ?

—Les manifestations patriotiques se multiplient à Strasbourg.

Une conférence de ministres protestants vient d'avoir lieu ; son principal objet était de s'opposer à la demande formulée par vingt-huit pasteurs luthériens, ayant pour objet de soumettre les églises protestantes d'Alsace à l'autorité étroite et illibérale du ministère des cultes prussien. Le vénérable doyen de la faculté de théologie s'est exprimé avec une émotion qui ne tarda pas à se communiquer aux assistants, lorsqu'il vint à parler "de l'annexion à jamais déplorable de nos provinces chéries."

Deux ecclésiastiques haut placés du grand duché de Bade, assistaient à la conférence.

M. Riff, pasteur de la Robertsau, a su faire connaître à ces messieurs la manière de voir des pasteurs alsaciens. Il a fait un parallèle entre la liberté de l'Eglise alsacienne, et la contrainte qui pèse sur l'Eglise en Allemagne. Il a terminé par ces paroles, que je cite textuellement : "O mes chers amis, quand nous y pensons ! Nous nous sommes trouvés jusqu'ici, dans notre chère Alsace, comme au paradis !"

—On sait qu'une somme de 8 millions de thalers a été attribuée à l'armée allemande ; mais quelques généraux se sont partagé la moitié de cette somme, soit 4 millions de thalers, et les malheureux soldats, qui ont acheté la victoire au prix de leur sang et de leurs fatigues, ont dû se contenter du reste ; un million d'hommes ruinés par la guerre ont donc touché la même somme que deux ou trois porte-épaulettes nullement estimés [illegible] par la campagne qu'ils viennent de faire ; aussi la récompense attribuée à chaque soldat s'est-elle trouvée réduite à un taux véritablement dérisoire.

—L'appropriation du fort de Vincennes est en train de subir une transformation radicale.

[illegible]

—L'empire allemand [illegible]

Nouv. Loge Fusion Maçonnique No 23.

[illegible] HENRY SELF, Sec. MARIUS BONSEIGNEUR, Sec.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

[illegible] Cie HENRI CAMPS, M. M. Secrétaire.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·. ORDO AB CHAO. [illegible]

Club de Raquettes Croissant. [illegible] H. GAUTIER, secrétaire.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·. [illegible] H. SELF, Sec.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la ville de la Nouvelle-Orléans. [illegible] WM. P. SINNOTT, Secrétaire.

Les Actionnaires Nos 2 et 3 de la Compagnie [illegible] W. J. JOHNSON, Secrétaire et Trésorier.

Département des Finances. [illegible] AVIS IMPORTANT AUX CONTRIBUABLES. [illegible] JOHN S. WALTON, Administrateur des Finances.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer [illegible] P. McBRIDE, secrétaire.

Au Public. [illegible] Mme CHRISTINA FELDNER. [illegible]

[illegible] GIUSEPPE LANATA, [illegible]

[illegible] VIN ROUGE [illegible] VINAIGRE [illegible] CAPRES et OLIVES [illegible] BOUCHONS [illegible] U. MARINONI, 69, rue Vieille-Levée.

J. A. FLORAT, Pharmacien, en face du Bon-Secours [illegible]

A VENDRE.—Un beau COTTAGE, [illegible] J. C. CARPENTER, agent de propriétés, No 206 de la rue St.-André.

A Vendre ou à Louer. Un MAGASIN en briques, No. 81 de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Lafayette. [illegible]

Maison à Louer, 58, rue Derbigny, entre Douane et Bienville. [illegible] LAFITTE, DUFILHO & CO.

A Louer, Maison, No 159 rue Rempart, entre Ste. Anne et Dumaine. [illegible] B. O'CONNELL.

A Vendre. UNE GROCERIE [illegible]

INSECTICIDE BURNICHON, Breveté en France. DESTRUCTION garantie des puces, punaises, cafards, rats, mites, fourmis, moustiques, [illegible]

[illegible] BOURGEREAU & CO.

On Demande UNE DAME [illegible]

Demande de Jardinier. J'AI besoin d'un bon jardinier. [illegible] F. P. WILZ.

Avis. ON demande un homme de votre habitué [illegible]

TRANSPORT DE FRET. [illegible]

POUR BORDEAUX. [illegible] FORSTER & CHALARD. GEORGE A. FORDICE & Co.

BEURRE. BEURRE. 300 tinettes BEURRE DE L'OUEST [illegible]

Grand Sacrifice ! AUX CENT MILLE PALETOTS Bon marché sans précédent. ACCOUREZ TOUS, QUE TOUT LE MONDE EN PROFITE. MICHEL LION, 127 et 129 rue Vieille Levée, en face du Marché Français. AYANT gagné $20,000 à la dernière Grande Loterie de la Havane, [illegible]

D'habillements confectionnés, Evalué à plus de $300,000, [illegible]

MM. OLIVIER CARRIERE a un intérêt dans notre maison à partir du 1er juillet 1871 et signera le nom de la maison. A. CARRIERE & Co.

ANTOINE CARRIERE. EMILE L. CARRIERE. OLIVIER CARRIERE. A. Carrière & Co. NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, Importateurs de Vins, Eaux-de-vie, etc., No 21 rue Bienville. [illegible]

Bureau de l'Association de l'Hôtel St. Louis. [illegible] E. F. MIOTON, Président.

Récompense. ON donnera une récompense convenable à la personne qui rapportera la police d'incendie [illegible] DALTON & WALKER, Avocats, No 10, de Commercial Place.

Externat de Demoiselles. No 61 Rue Toulouse. MLLE A. M. ROUX [illegible]

EDUCATION. L'INSTITUT ST. JOSEPH, situé No 213, rue [illegible]

Avis. LE Dr CHS. DELERY [illegible]

SAISON D'ETE. Vêtements à bon marché. LEON GODCHAUX, 31 et 33...RUE DU CANAL...31 et 33 et Nos 213, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée. HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS, LINGE DE DESSOUS, CHAPEAUX. Un assortiment considérable et des mieux choisis, POUR HOMMES, JEUNES GENS, ET ENFANTS. [illegible]

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL, [illegible]

DENTISTES. Dr. C. BLANKE, DENTISTE. 416 et 418...St-Charles...416 et 418. [illegible] EXTRACTION DE DENTS SANS DOULEUR. [illegible]

LE DR. CHARLES E. KELLS, DENTISTE. [illegible]

Préservez vos dents. A. CASSADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN DENTISTE [illegible]

$20 Seulement $20. LE DR. CHS. MERMILLOD [illegible]

JULIUS LOEFFLER, Poseur et Marchand D'INSTALLATIONS DE GAZ. 126...RUE DE CHARTRES...126 [illegible]

Commission de Réclamations. [illegible] JOHN H. G. PARKER.

SUCRES-MELASSES. [illegible] A. THOMSON & CO.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS, 126 et 128, rue Vieille-Levée, 126 et 128. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVEE. [illegible] RUE VIEILLE-LEVEE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFE, etc. Sirops de Fruits. FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSAPAREILLE, NA TREL, MEAD, VINAIGRE. NORMAN & REISS, Seuls Agents. [illegible]

Seuls Agents pour la vente du GRAND VIN CHATEAU PAPE CLEMENT. Ve MAIGNAN & F. LABORDE. [illegible]

$50,000 de Linge Fait [illegible] CHARLES LAMM. [illegible]

Changement de Cabinet. [illegible]

Avis. LE docteur ORIARD informe sa clientèle que ses CONSULTATIONS auront lieu désormais de 8 à 10 heures. [illegible]

Avis. M. JOSEPH J. MARION a été admis, [illegible] McWILLIAMS, MARION & Co. [illegible] J. McWILLIAMS & CO.

Avis. Nouvelle-Orléans, 10 juin 1871. LES affaires de LAWRANCE & HEBRARD se feront dorénavant au nom de LAWRANCE BROTHERS. [illegible] THOMAS LAWRANCE, BENJ. B. LAWRANCE. [illegible] S. W. HEBRARD.

Le Ventilateur en Fil de Fer. CE VENTILATEUR, suspendu aux portes et aux fenêtres, [illegible] J. B. HURLBUT.

Changement de Domicile. MME H. BAUSSET, ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Paris, [illegible]

Musique. Pianos. GRAND RABAIS. M. ELIE, 16......RUE ROYALE......16 [illegible]

Pianos, Pianos, — ET — Instruments de Musique. CHARPAUX & LOUBERE, 9 ——Rue Royale—— 9 IMPORTATEURS DE PIANOS [illegible] PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, [illegible]

J. SAGET, 169, Chartres, [illegible] REVOLVERS [illegible]

Travailleurs Chinois. [illegible]

Mme Docteur BONOMO, [illegible]

G. W. DUNBAR & SON, 10, 12 et 14...RUE St-LOUIS...10, 12 et 14 NOUVELLE-ORLEANS. IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ABSINTHE, CURAÇAO, MARASQUIN, FIGUES DE LA LOUISIANE, [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 13 JUILLET—CLASSE No 165. [illegible] HOWARD, SIMMONS & Co. [illegible] ADAM GIFFEN, Commissaires.

SPECIALITES FRANÇAISES Reçues par les derniers arrivages DU HAVRE. [illegible] E. MONTRUSE & CO., Coin Chartres et Bienville.

PAVILLON DENECHAUD, AU LAC PONTCHARTRAIN. [illegible] DENECHAUD & JARTOUX.

MANDEVILLE HOTEL, TENU PAR F. COLOMES. [illegible]

Pension à la Baie St.-Louis. [illegible]

HOTEL RAMBAUT, [illegible] T. RAMBAUD.

Hôtel et Restaurant WASHINGTON, AU LAC PONTCHARTRAIN. [illegible] E. F. DENECHAUD.

Hôtel de la Baie [illegible]

SOURCES DE BLADON. [illegible] J. CONNER & CO.

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS DE VINS, LIQUEURS, &c., — ET — FABRICANTS DE SIROPS, 73......VIEILLE LEVEE......73

Pour Bordeaux via Liverpool. [illegible]

Pour Rouen, France. [illegible]

LE ROI DES REFRIGERANTS. [illegible] J. A. WAGNER, Agent.

Consulat de France. AVIS [illegible] JUILLET 1871. [illegible]